

Communiqué « Bourse Fondation OCP »

La Fondation OCP, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, lance pour l'année universitaire 2020-2021 la « Bourse Fondation OCP ».

Cette bourse sera proposée aux meilleurs élèves marocains, scolarisés en CPGE et accédant en 1^{ère} année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et assimilées et Grandes Écoles de Commerces françaises dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel N°726.14 du 10 mars 2014.

Sont éligibles à cette bourse les élèves de nationalité marocaine, éligibles à la bourse de mérite, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE au Maroc ou en France et sous condition de ressources.

La Bourse Fondation OCP se compose annuellement d'un **montant mensuel de 6 000 MAD par mois sur 10 mois**, de la prise en charge des **frais d'inscription à hauteur de 30 000 MAD**, d'un **montant annuel de 4000 MAD** pour la prise en charge d'un billet d'avion A/R Maroc- France et d'un montant de **6 000 MAD pour les frais d'installation**.

Les candidatures à la « Bourse Fondation OCP » se font via le portail e-CPGE :
<http://www.cpge.ac.ma> onglet bourse.

Pour faire acte de candidature, les élèves sont invités à scanner les pièces justificatives suivantes dans leur dossier de bourse sur le portail e-CPGE, **au plus tard le 11 septembre 2020**:

- ❖ Le formulaire de demande de bourse signé avec photo d'identité (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- ❖ La déclaration d'engagement sur l'honneur du boursier (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- ❖ L'attestation d'admission définitive à l'une des Écoles éligibles pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- ❖ Le relevé des notes du concours concerné ;
- ❖ Les attestations de scolarité en CPGE (1^{ère} et 2^{ème} années) datées de juin 2020 ;
- ❖ Le relevé de notes du baccalauréat ;
- ❖ la carte CIN recto-verso de l'étudiant ;

Après avoir renseigné le dossier de candidature sur le portail e-CPGE, les élèves devront scanner et déposer ¹ les documents suivants sur le portail Bourse Fondation OCP :

<http://bourses.fdocp.org/eFOCP/>

¹ La taille maximale des fichiers est limitée à 500 Ko sauf pour le livret de famille qui est limité à 1500 Ko

- ❖ La déclaration sur l'honneur signée et légalisée par chacun des parents ou tuteurs attestant qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour la prise en charge des études en France (modèle à télécharger à partir du portail) et le cas échéant, un document attestant le tutorat ;
- ❖ Une photocopie de la carte CIN recto-verso de chaque parent ou tuteur ;
- ❖ En cas de décès d'un parent, acte de décès ;
- ❖ En cas de divorce, acte de divorce ;
- ❖ Toutes les pages du livret de famille (un seul document pdf) ;
- ❖ Les **justificatifs de revenus de chacun des parents** ou tuteur(s) suivants :
 - L'attestation de revenu global annuel de chacun des parents ou tuteur(s) de l'exercice 2019, délivrée par la Direction Régionale des Impôts (ce document est obligatoire même si le parent est sans activité ou travailleur indépendant) indiquant le montant du **revenu net imposable** ;
 - Le bulletin de paie le plus récent de chacun des parents ou tuteur(s) ainsi que celui de décembre 2019 ;
 - L'attestation de travail de chacun des parents ou tuteur(s) de moins de 3 mois ;
 - L'attestation de non activité de chacun des parents ou tuteur(s) délivrée par les autorités compétentes le cas échéant ;
 - L'attestation de pension de chacun des parents ou tuteur(s) la plus récente le cas échéant ;

Tout élève déclaré bénéficiaire de la Bourse Fondation OCP sera appelé à transmettre la version papier des documents susmentionnés dans le délai et selon les dispositions qui seront communiqués via le portail e-CPGE et Bourse Fondation OCP.

Tout document non conforme aux documents transmis sur le portail entrainera, automatiquement, l'annulation de la bourse.